

## Travail du dimanche : le plaidoyer du patron de Darty

Après le patron de la FNAC, le patron de Darty saute dans le train en marche : lui aussi, voudrait bien ouvrir le dimanche. Motif invoqué, la concurrence d'Internet, argument pour lequel M. Schultz mériterait amplement des palmes. Mais pas celle de l'honnêteté.

En effet, de même que la FNAC, DARTY a ouvert un site internet de vente en ligne, qui fonctionne parfaitement bien le dimanche. Et même, s'est depuis 2014 converti au concept de marketplace. Magasin ou site, c'est le même vendeur, pourquoi M. Schultz protesterait-il contre son propre site Internet ?

La réponse est assez simple. Darty se bat contre Boulanger. Or Darty est mieux implanté dans les villes, que Boulanger, en périphérie. En demandant une ouverture dimanche, un certain nombre de citoyens qui s'ennuient vont pousser la porte de Darty. Or dans un magasin, tout est fait pour empêcher le consommateur de comparer, de réfléchir, et pour l'inciter à consommer. CQFD. M. Schultz veut tout simplement obliger le législateur à contraindre ses salariés de se battre contre Boulanger le dimanche, avec la complicité du journal Le Monde, qui publie sans barguigner ses propos absurdes.

Rien que ça. Mais le pire est qu'il risque fort de réussir. La Gauche n'est plus ce qu'elle était...

Le Monde, 18/04/2015

Alors que le projet de loi Macron est en cours d'examen au Sénat, le président de Darty France et directeur général de Darty PLC, Régis Schultz, affiche un très fort agacement sur la question du travail du dimanche, qui est l'une des composantes de ce texte – non encore abordée à ce jour par les sénateurs. Il va même jusqu'à considérer que « tout est fait aujourd'hui en France pour que se développe [la vente sur] Internet et pas les magasins », tempête-t-il.

« L'Etat préfère se tirer une balle dans le pied en laissant Internet prendre [les ventes du] dimanche. Or Internet, est trois fois moins d'emplois et trois fois moins de taxes, et par conséquent de revenus pour l'Etat », poursuit M. Schultz, qui se dit « choqué » par la position exprimée sur ce sujet du travail dominical par Martine Aubry, qui, à ses yeux, « revient à dire que le travail, est mal ». En décembre 2014, la maire de Lille avait,

dans une tribune dans Le Monde, attaqué l'extension du nombre d'ouvertures le dimanche inscrite dans le projet de loi Macron, affichant sa volonté de combattre « cette régression pour notre société ».

« Le plus gros jour sur Internet »

Dans le cas particulier de Darty, poursuit M. Schultz, le dimanche est « le plus gros jour sur Internet », avec « deux fois plus de chiffre d'affaires qu'un jour de semaine ». L'ouverture dominicale de l'enseigne permettrait de « transférer du chiffre d'affaires d'Internet sur les magasins », assure-t-il. M. Schultz assure que si ses magasins pouvaient ouvrir le dimanche - « comme le meuble » -, il embaucherait « sur l'ensemble du groupe 70 personnes en CDI ». Il rappelle que rue de Rivoli, à Paris, « lorsque nous avons ouvert le dimanche, on faisait 15 % de chiffre d'affaires en plus qu'un jour de semaine, et comme nous avons déjà un accord d'entreprise, nous avons plus de volontaires qu'il n'en faut et ils étaient payés double le dimanche ».

Avec le dispositif en vigueur actuellement, le patron du numéro un de l'électroménager en France dit être confronté à la concurrence absurde et « déloyale » des enseignes de bricolage et d'ameublement, qui ont obtenu récemment des dérogations pour ouvrir le dimanche.

L'exemple qu'il aime citer est le suivant: son magasin situé dans le quartier de la rue de Rivoli, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, " qui a un grand rayon cuisine, réalise 60 % de son chiffre d'affaires dans le meuble, n'a pas le droit d'ouvrir, alors qu'à quelques mètres, Conforama, qui, lui, a l'autorisation d'ouvrir, fait 60 % de son chiffre d'affaires en électroménager ".

Cette concurrence, « le fort développement du chiffre d'affaires sur Internet », le fait que les prix des produits vendus en magasins s'alignent sur ceux d'Internet et la progression continue des loyers des commerces, " tout cela met les magasins sous tension ", poursuit le patron de Darty. A ce stade, l'idée du groupe n'est pas de réduire le nombre de points de vente, mais de les déplacer. « Nous avons fermé le magasin de Saint-Germain-en-Laye - Yvelines -, qui n'était pas ouvert le dimanche, pour en ouvrir un à Coignières - Yvelines -, pas très loin, dans une zone qui ouvre le dimanche », cite, en exemple, M. Schultz.

Le projet de loi Macron propose que les maires aient la possibilité d'accorder non plus cinq mais douze dimanches dans l'année pour l'ouverture des commerces et que ces derniers puissent ouvrir tous les dimanches dans les zones touristiques et les grandes gares. Il vise à inscrire dans la loi l'obligation de compensation salariale et réaffirme que le travail dominical doit se faire sur une base de volontariat.

« Une même loi pour tous »

Reste que ce projet suscite des réactions partagées, voire opposées, chez les acteurs de la distribution et du

commerce. «Nous avons tous des intérêts différents, ce qui n'aide pas à y voir clair », concède M. Schultz, citant ceux, comme lui, qui veulent ouvrir le dimanche, les grandes surfaces de bricolage et de meubles « ayant intérêt à ce que rien ne bouge, pour éviter la concurrence », les magasins d'alimentation« autorisés à ouvrir le matin, mais qui ne voudraient pas que les autres ouvrent, car cela va amener de la fréquentation qui les obligera à embaucher ».

La solution? «Que la loi soit la même pour tous. On ferme tous ou on ouvre tous. Ou on définit une plage horaire d'ouverture le dimanche », répond le président de Darty France, qui met en avant ce qui se pratique au RoyaumeUni: «Le dimanche, les commerces n'ont pas le droit d'ouvrir plus de six heures. » Date de parution: 19.04.2015 Cécile Prudhomme